



Mise à pied disciplinaire

Par **Ledirac Annick**, le **27/03/2017** à **16:57**

Bonjour,

Je viens de recevoir une mise à pied disciplinaire pour une faute que j'ai commise et dont j'assume tout à fait la responsabilité . J'ai eu comme il se doit un entretien sur les faits qui me sont reprochés, hors dans la lettre recommandée que j'ai reçu il est mentionné la faute en question plus une autre dont nous n'avons pas discuté du tout pendant l'entretien. Ont ils le droit de mentionner une autre faute dont nous n'avons pas discuter lors de l'entretien, merci.

Par **P.M.**, le **27/03/2017** à **20:21**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous étiez assistée lors de l'entretien préalable...

L'employeur ne peut pas normalement ajouter une faute pour laquelle vous n'avez pas pu vous expliquer mais si vous n'étiez pas assistée lors de l'entretien préalable, vous risquez de ne pas pouvoir le prouver...